PROVINCE DE QUEBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 3 juin 2013

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 3 juin 2013, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers:	Evans Potvin	Jean-Louis Tremblay
	Eugène Roy	Bernard Pedneault
Est absent le conseiller :	Sylvain Bergeron	
Est absente la mairesse :	Lili Simard	

Formant quorum sous la présidence de monsieur José Dufour, maire suppléant.

Sont aussi présents:	Le greffier, Mario Bouchard
	La directrice générale, Marie-Hélène Boily

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le Maire suppléant José Dufour, ouvre la séance.

2. 129.06.2013 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013.

4. Rapport des activités du conseil :

4.1. Administration et développement :
- 4.1.1. Approbation de la liste des comptes;
- 4.1.2. Avis de motion – Adoption du règlement numéro 150-2013 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et abrogeant le règlement numéro 71-2008;
- 4.1.3. Modification de la politique d'utilisation des ressources informatiques de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;
- 4.1.4. Aide financière au Centre de la Petite Enfance Am Stram Gram 2000 - Projet d'augmentation de vingt et une (21) nouvelles places en garderie – Affectation du surplus accumulé;
- 4.1.5. Réaffectations budgétaires;
- 4.1.6. Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- 4.1.7. Autorisation versement des compensations à verser aux associations de chalets en lien avec la convention d'entretien des chemins privés.

4.2. Gestion du territoire :

- 4.2.1. Adoption du règlement 149-2013 modifiant le règlement numéro 142-2012 ayant pour objet d'établir une tarification aux bénéficiaires des stationnements publics du centre-ville du secteur Métabetchouan;
- 4.2.2. Adoption du règlement d'emprunt numéro 147-2013 décrétant un emprunt d'une somme approximative de 206 570 $ pour la rénovation de l'ancienne caserne incendie aux fins d'y localiser la maison des jeunes l'Évolution de Métabetchouan;
- 4.2.3. Octroi d'un contrat Gosselin & Fortin, Architectes et gestionnaires de projets – Plan et devis rénovation de l'ancienne caserne incendie aux fins d'y localiser la maison des jeunes l'Évolution de Métabetchouan;
- 4.2.4. Avis de motion – Adoption du premier projet de règlement numéro 148-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99;

4.2.5. Adoption du premier projet de règlement numéro 148-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99;
4.2.6. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes;
4.2.7. Octroi d'un contrat – Marquage de rues saison 2013;
4.2.8. Octroi d'un contrat – Abat poussière liquide saison 2013;
4.2.9. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur invitation – Fourniture et installation de clôtures sur divers parcs de la Ville.
4.2.10. Mandat aux arpenteurs-géomètres Girard, Tremblay, Gilbert inc. – Subdivision des lots 22-211 et 22-212, rang A, canton Métabetchouan;
4.2.11. Rétrocession d'un terrain résidentiel 135, rue de la Plaine – Madame Valérie Vandal et monsieur Rémi Fortin;
4.2.12. Vente d'un terrain résidentiel 135, rue de la Plaine – Madame Brigitte Néron et monsieur Éric Larouche;
4.2.13. Entretien printanier et tonte de gazon saison 2013 au site du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité;
4.2.14. Demande d'autorisation de passage de la cyclosportive La Métabetchouan.

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
4.3.1. Proclamation des journées de la culture;
4.3.2. Octroi d'un contrat Signalisation Audet – Marquage et traçage de lignes bande cyclable du centre-ville;
4.3.3. Adoption d'une politique de stationnements des véhicules récréatifs au site le Rigolet;
4.3.4. Annulation résolution numéro 91.04.2013;
4.3.5. Mandat à la Société des loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix – Dépôt d'un projet dans le cadre du programme fédéral du fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire – Travaux de rénovation du bâtiment le Rigolet;
4.3.6. Adhésion au Carrefour action municipale et famille (CAMF).

4.4. Rapport des activités du conseil :
4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 130.06.2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL
4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 131.06.2013 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

_____

Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe

Messieurs les conseillers Eugène Roy et Bernard Pedneault ont procédé à la vérification des comptes.

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 8 mai au 3 juin 2013 laquelle totalise la somme de 550 011,70 $.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION — **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 150-2013 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 71-2008**

Monsieur le conseiller Evans Potvin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement numéro 150-2013 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et abrogeant le règlement numéro 71-2008.

4.1.3 132.06.2013 MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault de modifier la politique d'utilisation des ressources informatiques de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adoptée le 22 mai 2012 en ajoutant les textes suivants :

OBJECTIF DE LA POLITIQUE
Ajouter :

«De plus, la présente politique a également pour but d'encadrer, durant la prestation de travail, l'accès aux médias sociaux, ainsi que l'utilisation des appareils électroniques personnels, notamment, mais non limitativement, les cellulaires, « i-pod », tablettes ou ordinateurs portables. »

CHAMP D'APPLICATION
Ajouter :

« La présente politique concerne également l'utilisation des appareils électroniques personnels, ainsi que l'usage des médias sociaux par l'ensemble du personnel (blogues, sites de partage d'information, sites de réseautage professionnels ou personnels, sites de clavardage, ou autre format collaboratif) quel que soit le mode d'accès à ce site (à l'aide d'un ordinateur, d'un téléphone intelligent, d'une tablette numérique ou autre).»

Ajouter à l'article 2.3:

« Concernant l'utilisation des cellulaires et autres appareils portatifs personnels, ceux-ci ne sont pas autorisés. Si quelqu'un a besoin de rejoindre un membre du personnel de façon urgente et prioritaire, il peut le faire sur la ligne téléphonique de la municipalité. S'il n'est pas possible de le rejoindre de cette façon, il sera toutefois toléré qu'en certaines occasions exceptionnelles le cellulaire personnel soit utilisé durant la prestation de travail.

Au surplus, l'envoi de « textos » lors de la prestation de travail, n'est pas toléré par la ville. Cependant, pendant toutes les pauses autorisées et les repas l'utilisation des appareils électroniques personnels est autorisée. »
Ajouter un **article 5.3** intitulé **Médias sociaux** :

« Les opérations de la municipalité ne permettent pas un accès aux médias sociaux sur les lieux de travail. Ainsi, tout usage des médias sociaux durant les heures de travail est formellement interdit, quel que soit le support technologique utilisé pour y accéder. Cependant, les membres du personnel doivent être à l'affût des impacts que peut entraîner leur participation aux médias sociaux sur l'image de la municipalité et les relations qu'elle entretient avec ses citoyens, ses partenaires et employés actuels, potentiels ou passés, et le public en général. Les communications sur les médias sociaux ne sont pas émises en vase clos et par leur vaste diffusion, elles peuvent influencer les activités de la municipalité et surtout la perception que les citoyens et le public en a. L'usage des médias sociaux peut donc entraîner des effets importants pour l'organisation et avoir des répercussions sur sa relation avec les membres du personnel.»

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 133.06.2013 AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE AM STRAM GRAM 2000 – PROJET D'AUGMENTATION DE VINGT ET UNE (21) NOUVELLES PLACES EN GARDERIE – AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay :

D'autoriser en vertu des articles 4 et 90 de la Loi sur les compétences municipales le versement d'une somme de 15 000 $ au Centre de la Petite Enfance Am Stram Gram 2000 pour le projet d'augmentation de vingt et une (21) places en garderie à des fins d'acquisition d'équipements, le tout tel qu'autorisé à la résolution numéro 07.01.2012.

Que cette somme soit financée à même le surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 134.06.2013 RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

Considérant le règlement numéro 51-2007 lequel décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

Considérant que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées.

A ces causes, monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'autoriser les réaffectations budgétaires soumises au tableau 2013-01, lequel fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 135.06.2013 ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DU LAC-SAINT-JEAN EST

Considérant qu'avec l'entrée en vigueur de la loi 112, intitulée « Loi sur la Sécurité incendie », la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à l'élaboration d'un schéma de couvertures de risques en incendie pour son territoire;

Considérant que le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu une attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique le 22 août 2007;

Considérant que l'article 29 de la Loi sur la Sécurité incendie stipule que le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

Considérant qu'au début de l'année 2013 un comité technique formé de représentants de la MRC, des municipalités, des services en incendie du territoire ainsi que du représentant

du ministère de la Sécurité publique a obtenu le mandat de procéder à la conception d'un schéma de couvertures de risques révisé en vertu des dispositions législatives;

Considérant que le comité technique de la MRC a terminé ses travaux et que le projet de schéma de couverture de risques en incendie révisé a été déposé au conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour adoption avant d'être soumis en consultation publique;

Considérant que le projet de schéma révisé a été soumis à la consultation publique le 29 mai 2013 à Alma ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix doit procéder à l'adoption du projet de schéma de couvertures de risques en incendie révisé;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix doit accepter le plan de mise en œuvre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud;

À ces causes, monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adopte le projet de schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte le plan de mise en œuvre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud;

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 136.06.2013 AUTORISATION VERSEMENT COMPENSATION AUX ASSOCIATIONS DE CHALETS EN LIEN AVEC LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'autoriser à verser pour l'année 2013 la somme de 137 942 $ dont la compensation est établie à 17 % à être répartie à l'ensemble des associations de chalets, le tout en conformité avec la convention d'entretien des chemins privés adoptée le 6 juin 2011 et ses amendements en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 137.06.2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 149-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2012 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION AUX BÉNÉFICIAIRES DES STATIONNEMENTS PUBLICS DU CENTRE-VILLE DU SECTEUR MÉTABETCHOUAN

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'adopter le règlement numéro 149-2013 modifiant le règlement numéro 142-2012 ayant pour objet d'établir une tarification aux bénéficiaires des stationnements publics du centre-ville du secteur Métabetchouan. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 138.06.2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 147-2013 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 206 570 $ POUR LA RÉNOVATION DE L'ANCIENNE CASERNE INCENDIE AUX FINS D'Y LOCALISER LA MAISON DES JEUNES L'ÉVOLUTION DE MÉTABETCHOUAN

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'adopter le règlement numéro 147-2013 lequel décrète un emprunt de 206 570 $ remboursable sur une période de dix (10) ans pour la rénovation de l'ancienne caserne incendie aux fins d'y localiser la maison des jeunes l'Évolution de Métabetchouan. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 139.06.2013 OCTROI D'UN CONTRAT GOSSELIN & FORTIN, ARCHITECTES ET GESTIONNAIRES DE PROJETS – PLANS ET DEVIS RÉNOVATION DE L'ANCIENNE CASERNE INCENDIE AUX FINS D'Y LOCALISER LA MAISON DES JEUNES L'ÉVOLUTION DE MÉTABETCHOUAN

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'accorder le contrat de préparation de plans et devis d'exécution pour la rénovation de l'ancienne caserne incendie aux fins d'y localiser la maison des jeunes L'Évolution de Métabetchouan à Gosselin & Fortin, Architectes et gestionnaires de projets pour la somme de 10 300 $ excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 31 mai 2013.

Cette somme sera financée par le règlement d'emprunt numéro 147-2013 portant sur la rénovation de la caserne incendie et à même la subvention accordée dans le cadre de la taxe d'accise sur l'essence dont l'exécution de ces travaux a été autorisée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu du règlement d'emprunt 141-2012.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION ADOPTION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 148-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement numéro 148-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier le nombre d'étages autorisés à l'intérieur de la zone 133 CV
- Modifier les dispositions applicables aux bâtiments recouverts de matériaux flexibles
- Modifier les dispositions applicables aux espaces de stationnement
- Modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone 128 R

De déléguer au greffier le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de la séance de consultation publique sur ce premier projet de règlement.

4.2.5 140.06.2013 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 148-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'adopter le premier projet de règlement numéro 148-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier le nombre d'étages autorisés à l'intérieur de la zone 133 CV
- Modifier les dispositions applicables aux bâtiments recouverts de matériaux flexibles
- Modifier les dispositions applicables aux espaces de stationnement
- Modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone 128 R

Ce premier projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 141.06.2013 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2012

Considérant que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 36 795 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés le dépôt de la reddition des comptes, dont l'annexe B dument complétée.

À ces causes, monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 142.06.2013 OCTROI D'UN CONTRAT – MARQUAGE DE RUES SAISON 2013

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix octroie le contrat de marquage de chaussées à la compagnie Signalisation Interlignes plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant approximatif de 12 000 $, le tout conformément à l'appel d'offres donné par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 143.06.2013 OCTROI D'UN CONTRAT – ABAT POUSSIÈRE LIQUIDE SAISON 2013

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix octroie le contrat d'abat-poussière liquide sur chaussées à la compagnie SEBCI inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant approximatif de 13 500 $ pour environ 40 000 litres, le tout conformément à l'appel d'offres donné par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 144.06.2013 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES SUR DIVERS PARCS DE LA VILLE

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de clôtures sur divers parcs de la Ville donné par le greffier le 16 mai 2013;

Considérant que les soumissions étaient recevables au bureau de la Ville et ouvertes le 30 mai 2013 à 11 h 1;

Considérant **que** deux (2) soumissionnaires ont déposé leurs offres conformes aux conditions de l'appel d'offres, soit:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT(S) (TPS ET TVQ INCLUSES)
Inter-Clôtures Cloturex	95 883,94 $

Clôtures du Lac	104 656,54 $

Considérant que la fourniture et l'installation de clôtures au terrain de baseball seront retranchées du contrat;

À ces causes, monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accorde le contrat pour la fourniture et l'installation de clôtures sur divers parc de la Ville en retranchant la fourniture et l'installation de clôtures au terrain de baseball à Inter-Clôtures Clôturex pour la somme de 63 624,67 $ incluant les taxes applicables. Cette somme sera financée par le surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 145.06.2013 MANDAT AUX ARPENTEURS-GÉOMÈTRES GIRARD, TREMBLAY, GILBERT INC.– SUBDIVISION DES LOTS 22-211 ET 22-212, RANG A, CANTON MÉTABETCHOUAN

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault de mandater les arpenteurs-géomètres Girard, Tremblay, Gilbert inc. pour subdiviser les lots 22-211 et 22-212 du rang A, canton de Métabetchouan en trois lots distincts pour la construction de résidences unifamiliales, le tout pour la somme de 1 700 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 31 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.2.11 146.06.2013 RÉTROCESSION D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL – 135, RUE DE LA PLAINE – MADAME VALÉRIE VANDAL ET MONSIEUR RÉMI FORTIN

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier et madame Lili Simard, mairesse à signer pour et au nom de ville un contrat de rétrocession d'un terrain résidentiel à intervenir avec madame Valérie Vandal et Monsieur Rémi Fortin dont la désignation cadastrale de l'immeuble est le lot 22-201, rang A, canton de Métabetchouan (135, rue de la Plaine). Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.12 147.06.2013 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL – 135, RUE DE LA PLAINE – MADAME BRIGITTE NÉRON ET MONSIEUR ÉRIC LAROUCHE

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy:

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vende à madame Brigitte Néron et monsieur Éric Larouche le terrain portant le numéro de lot 22-201, rang A, canton Métabetchouan (135, rue de la Plaine).

SUPERFICIE TOTALE: 974,600 mètres carrés (10 490,59 pieds carrés)

Cette vente est faite au prix de 13,455 $ le mètre carré (1,25 $ le pied carré) pour la somme de 13 113,24 $ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 30 mai 2013, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution. La mairesse, madame Lili Simard et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.13 148.06.2013 ENTRETIEN PRINTANIER ET TONTE DE GAZON SAISON 2013 - CENTRE D'INTERPRÉTATION DE

L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'autoriser les employés municipaux à réaliser les travaux d'entretien printanier et la tonte de gazon pour la saison estivale 2013 au site du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité dont l'aide financière estimée par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est de l'ordre de 3 105 $.

Adoptée à l'unanimité

4.2.14 149.06.2013 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE LA CYCLOSPORTIVE LA MÉTABETCHOUAN

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'autoriser la cyclosportive La Métabetchouan à emprunter les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix lors de l'épreuve qui se tiendra le 13 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITE DE VIE

4.3.1 150.06.2013 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a déjà été manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et de la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Considérant que l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démonstration culturelle ;

À ces causes, monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 151.06.2013 OCTROI D'UN CONTRAT SIGNALISATION AUDET – MARQUAGE ET TRAÇAGE DE LIGNES BANDE CYCLABLE DU CENTRE-VILLE

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'octroyer le contrat de marquage et traçage de lignes de la bande cyclable du centre-ville à Signalisation Audet inc. pour la somme de 3 998,95 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 17 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 152.06.2013 ADOPTION D' UNE POLITIQUE DE STATIONNE-

MENT DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS AU SITE LE RIGOLET

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'adopter une politique de stationnement des véhicules récréatifs au site le Rigolet. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 153.06.2013 ANNULATION RÉSOLUTION NUMÉRO 91.04.2013

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'annuler la résolution numéro 91.04.2013 ayant pour titre « Mandat à la Société des loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix – Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme fédéral du fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire – Travaux de rénovation du bâtiment le Rigolet. »

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 154.06.2013 MANDAT À LA SOCIÉTÉ DES LOISIRS DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX – DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME FÉDÉRAL DU FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT LE RIGOLET

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault:

D'autoriser la Société des loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à présenter un projet de rénovation du bâtiment le Rigolet au gouvernement fédéral dans le cadre du fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire;

De confirmer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix versera une subvention pour et au nom de la Société des loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix correspondant à sa part des coûts admissibles, dont le projet est estimé à 1,1 million et à financer les frais d'exploitation qui lui seront rattachés;

De confirmer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix financera la Société des loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour les coûts du projet totaux considérant un maximum de contribution de 500 000 $ de Développement économique Canada;

D'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier à aller en appel d'offres public sur le système d'appel d'offres électronique du gouvernement du Québec (SEAO).

Adoptée à l'unanimité

4.3.6 155.06.2013 ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF)

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix confirme son adhésion pour l'année 2013 au Carrefour action municipale et famille (CAMF) et confirme que monsieur Eugène Roy, conseiller municipal est responsable des questions du dossier Aînés.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Madame la mairesse dresse le rapport des activités du conseil municipal.

- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation

- Réunion Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Réunion maison des jeunes
- Réunion comité consultatif d'urbanisme
- Réunions Festi-Vélo
- Remise des prix Plaisirs d'hiver
- Représentation traversée du lac à Roberval
- Représentation festival du cowboy de Chambord

4.4.1 156.06.2013 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions suivantes:

LEUCAN – Défi têtes rasées	50 $
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité Aide financière annuelle	6 000 $
Association des citoyennes averties d'Alma inc.	40 $

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions sur les sujets suivants :

- Demande de subvention portant sur la rénovation et l'agrandissement du Rigolet
- Déplacement du portique de bois (ligne 161KV au site le Rigolet)
- Acquisition du système de sonorisation à l'aréna
- Contrat d'opération du site le Rigolet
- Modification du règlement de zonage

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur de conseiller Jean-Louis Tremblay propose que la présente séance soit levée.

José Dufour, maire suppléant

Mario Bouchard, greffier